

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONNETIER-MORNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUME, Maire.

Nombre de Conseillers : en exercice : 17, présents: 13, votants : 14

Convocation : Date : 23 août 2018 Transmise le : 24 août 2018

Présents : Mmes Muriel BAR, Claire MATTHEY, Julia LAHURE, Pascale HEPP, Elodie BAZIN, Claudine GRIMM-DESCOMBES, Mireille GARIN LAUREL

MM. Philippe MAUME, Michaël MANIGLIER, Pascal BURGAT, Laurent CHIORINO Alexis ROUX, Bruno VINARDI,

Excusés :

Mmes, Céline GOLDMAN, Caroline LEBRIGAND

MM. Stéphane BOUVARD

Badia CHALEL a donné procuration à Mme Julia LAHURE

Secrétaire de séance : Alexis ROUX

2018/29 MODIFICATION DE LA DELIBERATION PORTANT CREATION DES POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLETS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 2015/31 en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal avait créé à compter du 1^{er} septembre 2015, 8 postes d'Adjoints d'Animation à temps non complet, avec annualisation du temps de travail et fixation des indices de rémunération ; comprenant les fonctions de cantinier(ère), assistant(e) cantinier(ère), animateurs (trices) périscolaires et coordinateur(trice), comme suit :

- Adjoint d'Animation 1^{ère} classe - 15.40 h par semaine (IB 352, IM 329)
- Adjoint d'Animation 1^{ère} classe – 14.11 h par semaine (IB 352, IM 329)
- Adjoint d'Animation 1^{ère} classe – 17.64 h par semaine (IB 352, IM 329)
- Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe – 18.09 h par semaine (IB 396, IM 360)
- Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe – 11.37 h par semaine (IB 396, IM 360)
- Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe – 7.97 h par semaine (IB 396, IM 360)
- Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe – 26.92 h par semaine (IB 488, IM 422)
- Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe – 21.35 h par semaine (IB 488, IM 422)

Monsieur le Maire, compte tenu de l'évolution du service Périscolaire et accueils de loisirs », propose à l'assemblée d'actualiser les postes d'adjoints d'Animation de la façon suivante :

- Adjoint d'Animation – 29.39 h par semaine (IM 325)
- Adjoint d'Animation – 29.93 h par semaine (IM 325)
- Adjoint d'Animation – 23.9 h par semaine (IM 364)
- Adjoint d'Animation - 23.96 h par semaine (IM 364)
- Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe – 8.40 h par semaine (IM 360)
- Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe – 31.62 h par semaine (IM 398)
- Adjoint d'Animation Principal 1^{ère} classe – 24.5 h par semaine (IM 422)

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, VALIDE l'actualisation des postes d'Adjoints d'Animation à temps non complet, avec annualisation du temps de travail et fixation des indices de rémunération ; comprenant les fonctions de cantinier(ère), assistant(e) cantinière, animateurs(trices) et adjointe à la responsable du service, comme décrit ci-dessus.

2018/30 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

M. le Maire expose à l'Assemblée que, compte tenu de l'évolution du « Service périscolaire et accueils de loisirs », il convient de créer un poste à temps complet d'Adjoint d'Animation Principal qui assumera les fonctions de responsable de ce service ; et ce, à compter du 1^{er} septembre 2018.

Monsieur le Maire rappelle que, pendant 3 ans cette tâche de responsable du service était assumée par M Pascal BURGAT, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires et parascolaires, qu'il remercie ici pour tout le travail accompli depuis septembre 2015.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation Principal à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018.

2018/31 VIREMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de procéder aux virements de crédits budgétaires comme suit :

DF (022)	« Dépenses imprévues » - (022)	- 10 000.00 €
DF (012)	« Personnel titulaire »- (6411)	+ 10 000.00 €
DF (011)	« Entretien et réparation de voirie » - (615231)	- 20 000.00 €
DF (67)	« Dépenses exceptionnelles » - (678)	+ 20 000.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de valider les mouvements budgétaires ci-dessus.